

Contrat d'engagement

1) Le contrat est passé entre :

L'association « **Les Radis Masqués** » 6 Quai d'Envidal - 09400 ARNAVE

et le(s) co-contractant(s) suivants :

Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tel :	Tel :
E-mail :	E-mail :
Nb de personnes au foyer :	

Le présent contrat a pour objet la livraison à échéance régulière de différents produits frais (*voir liste ci-dessous*) **par des producteurs fermiers locaux, aux adhérents à jour de leur cotisation.**

Les adhérents s'engagent à participer à l'organisation des distributions de paniers (création des paniers, nettoyage des locaux,...) ou d'autres produits (fromages, viandes...), pour aider les producteurs. Les adhérents s'engagent à fournir les récipients (sacs, paniers) nécessaires à la livraison.

2) Durée

Le présent contrat s'étend sur 12 mois, à partir de septembre 2010.

3) Conditions de règlement

Le règlement est régulier pour les légumes, les poulets, le pain, les oeufs : il a lieu en début de mois pour le mois (ou pour 2 mois) à venir. Les chèques sont collectés au moment de l'adhésion couvrant une saison de livraison (environ 6 mois).

Le règlement est irrégulier pour les fromages ; et pour les autres viandes (bœuf, veau, agneau, porc) : il a lieu à la livraison ; les poids et donc les montants exacts des caissettes n'étant connu qu'au moment de la vente.

4) Choix des produits

1 Les légumes : panier de 12€50.

Producteurs : Laurence MAURY à ALZEN, Isabelle FONTAINE et Simon à DUN en Agriculture Biologique labellisée ou non

Légumes automne/hiver (novembre à fin-avril) : oui/non : ☐

Légumes printemps/été (mai à fin-octobre) : o/n : ☐

Les mois de mai-juin sont une période creuse. Les paniers seront plus petits (voire vides 1 ou 2 fois).

2 Les poulets : poulet à 15 € (prix moyen pour un poulet d'environ 2 kg).

Producteur : Ferme des Greniers de Joseph (M et Mme MAZEL) à VILLENEUVE DE LATOU (Agriculture Biologique)

Quantité par mois :

③ Les fromages :

① **Tommes de vache** : 15,50 € le kilo (environ 5,45€ le 1/8 de tomme ~350g)

Producteur : Hubert STEINMANN au MAS D'AZIL (Agriculture Biologique)

Tomme vache :
 Quantité par mois en part de tomme (1/8 , 1/4, 1/2) :

nature	cumin	fénugrec	ail
basilic	poivre	oignon	

② **Fromages de chèvre** : crottin à 2.40€, faisselle à 1.40€, tomme à 22€/kg (portion 250g ~ 5€)

Producteur : Ferme du Crabé (Pierre et Cécile LUTTEN) à ORGEIX (tarifs 2010)

La commande est prise directement auprès du responsable produit en début de saison fromagère (février). L'adhérent s'engage alors sur cette commande jusqu'à fin octobre (fin de saison fromagère). Il n'y a pas de livraison de novembre à mars pour les crottins et la faisselle.

③ **Fromages de brebis** : **Productrice : Edith BUREN à RIVERNERT**

En octobre 2010, nous n'avons pas encore de données sur cette nouvelle productrice. La commande est prise directement auprès du responsable produit en début de saison fromagère (février). L'adhérent s'engage alors sur cette commande jusqu'à fin octobre (fin de saison fromagère)

④ Les viandes :

① **Le bœuf et le veau :**

Producteur : M. Bernard TOURRENT à MERENS.

Caissette 6 kg : 12 € le kilo (=72€)

Steak haché : 12€ le kilo

	21 Octobre	Décembre	Mars	Juin
Nbre caissettes de veau : 72€				
Kilos de haché de veau :				
Nbre caissettes bœuf 'standard' : 72€				
Nbre caissettes bœuf 'à griller' : 78€				
Kilos de haché de bœuf :				

② **L'agneau :**

Producteur : M. Vincent GLEYSES à IGNAUX (Agriculture Biologique)

Caissette de 6 à 8 kg contenant un demi agneau (soit un gigot, foie et cœur, 2 ou 3 côtelettes, collier, poitrine, épaule roulée façon rôti, tous ces morceaux sous vide) : 12.50 € le kilo.

Merguez : composition : viande (toute la bête et pas seulement les bas morceaux) + 50 g d'épices par kg de viande : 10€ le kilo.

	19 Novembre	Avril
Nb caissettes		
Kilos de merguez		

③ Le porc gascon (plein air) :

Producteur : M. et Mme RIVIERE à GOURBIT , porcs plein air nourris aux végétaux

* Caissette de 5,5 à 5,7 kg (*rôti, côtes, saucisse, sauté et coustellou*) à 58€: (~10€ le kilo, prix susceptible d'augmenter après le 31/12)

* Saucisse fraîche : 10€/kg

* Saucisse sèche : 22€/kg, saucisson : 23€/kg, jambon : 26€/kg

	Décembre	Fin février	Mai	Avril
Nb caissettes				NON
Kilos de saucisse fraîche				NON
Salaisons	NON	NON	NON	Oui / Non

La commande de salaisons se fera en 2011. Indiquez seulement si vous souhaitez en prendre.

⑤ Les œufs et les pâtes fraîches :

Producteur : M. Florian BRENNER à en Agriculture Biologique) :

Oeufs : 1.75€ les 6

Quantité désirée par semaine (6-12-18) :

Ralentissement de la production en hiver

Pâtes : 7€ le kilo, par paquet de 250 g (1.75€)

Quantité désirée par mois (nb paquets) :

⑥ Le jus de pomme :

Producteur : Loïc DEFAUT à AYNAT (sans traitements chimiques) :

2.80€ le litre ; pour 10 bouteilles (de 1l) la 11^è offerte

Quantité désirée à l'automne (en bouteille) °:

en fin d'hiver :

⑦ Le pain :

Producteur : Ferme des Greniers de Joseph (M et Mme MAZEL) à VILLENEUVE DE LATOU (Agriculture Biologique)

Pain de campagne d'1 kg : 3.00 €

Quantité par mois : long :

boule :

Pain de campagne de 500 g : 1.50 €

Quantité par mois : long :

boule :

Pain complet 500 g : 2.00€

Quantité par mois :

Pain intégral 500 g : 2.20 €

Quantité par mois :

⑧ Les brioches et pains d'épices :

Producteur : Ferme des Greniers de Joseph (M et Mme MAZEL) à VILLENEUVE DE LATOU (Agriculture Biologique)

Brioche nature : 2.80€ :

Quantité par mois :

Brioche chocolat ou raisin : 3.20€

Quantité par mois :

Pain d'épices nature : 3.50€

Quantité par mois :

Pain d'épices chocolat : 4.00€

Quantité par mois :

Pain d'épices noix : 4.00€

Quantité par mois :

Pain d'épices orange : 4.00€

Quantité par mois :

5) Les livraisons

Les livraisons ont lieu à l'adresse suivante : Place de l'école (Sous-sol) à MERCUS

Les livraisons ont lieu **le jeudi de 18h30 à 19h30** (à partir de 18h00 en hiver) :

pour les légumes et les œufs : chaque semaine,

pour le pain, le poulet et les pâtes fraîches : chaque 3^{ème} jeudi du mois,

pour les fromages de vache : 1 jeudi sur 2 de la maraîchère Laurence MAURY,

pour les fromages de chèvre : chaque jeudi du maraîcher Simon/Isabelle FONTAINE

Les livraisons ont lieu **le jeudi ou le vendredi de 18h30 à 19h30** pour les viandes, aux dates précisées par les producteurs.

Un planning détermine les jours de permanence de l'adhérent (qui est alors veilleur), qui doit être présent durant la totalité de la plage horaire (de 18h30 à 19h30) et doit veiller à ce que chaque adhérent reparte avec ses produits.

6) L'adhésion - la démission

L'adhésion à l'association suppose l'acceptation des statuts et du règlement intérieur. L'adhérent doit payer une cotisation de 5 € (si paiement par chèque, à l'ordre des Radis Masqués), et fournir 2 enveloppes timbrées avec son adresse personnelle.

La démission d'un contractant est possible en cours de saison si l'adhérent présente un remplaçant, issu de la liste d'attente ou trouvé par lui-même, et qui reprend à son compte l'intégralité des commandes passées.

Fait à, le.....

**Signature des co-Présidentes de
l'association des Radis Masqués**

Signature du (des) co-contractant(s),

Christine JANNIN Claire BENNES